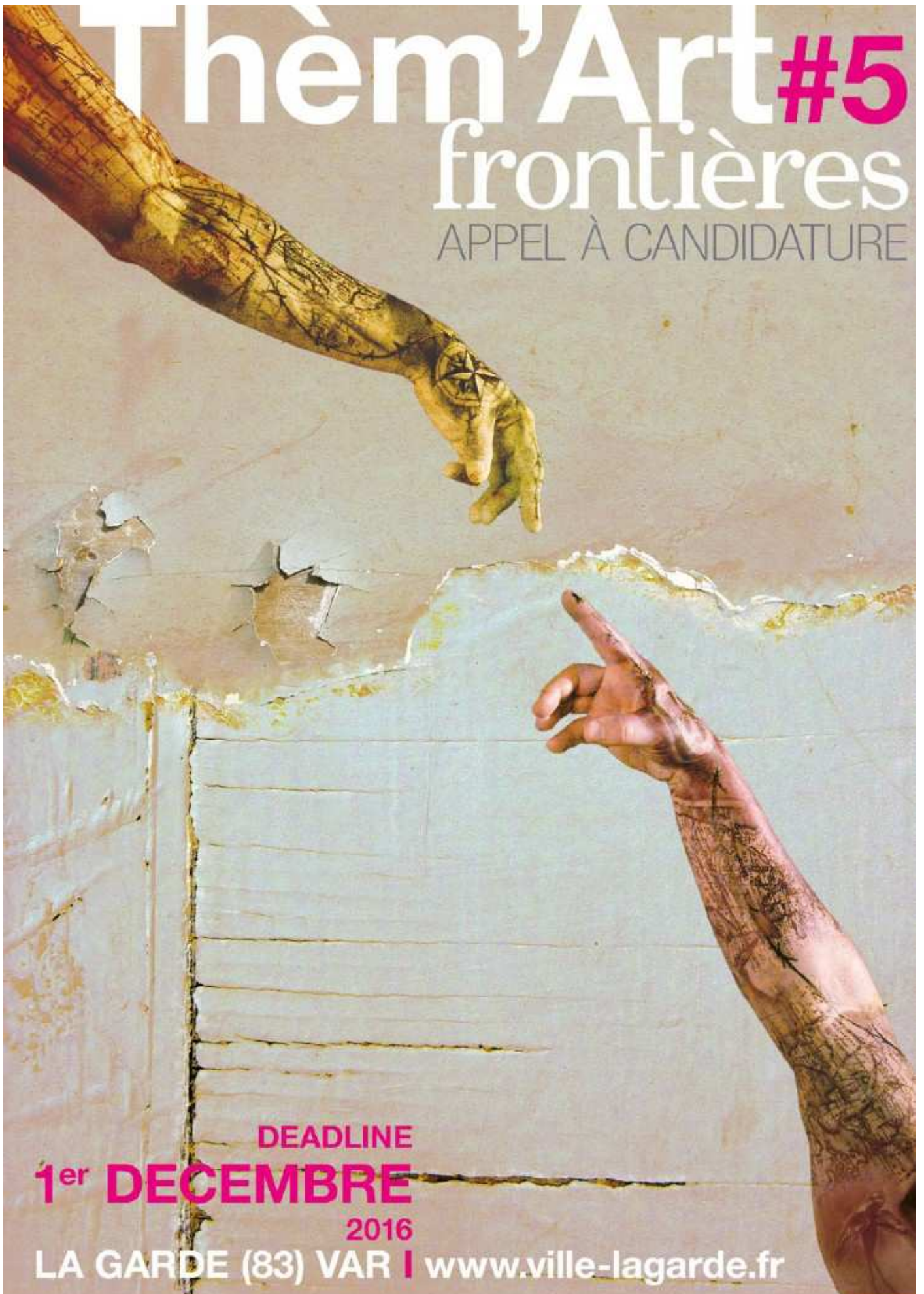


Thém'Art #5

frontières

APPEL À CANDIDATURE



DEADLINE

1^{er} **DECEMBRE**

2016

LA GARDE (83) VAR | www.ville-lagarde.fr

RÈGLEMENT THÈM'ART #5

Art.1 Informations générales

Thèm'Art est un événement artistique et philosophique dont la thématique commune interroge notre société.

La ville de La Garde (83) lance un appel à candidature aux plasticiens de la région Grand Sud-Est de la France dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, dessin, installation, vidéo...

L'exposition des sélectionnés aura lieu dans la salle Gérard Philippe du 25 février au 5 mars 2017.

Art.2 Modalités de sélection

Les plasticiens seront sélectionnés par une commission artistique. La commission les choisira sur la base de leur dossier de candidature et de leur projet en fonction du thème philosophique imposé. Les candidatures seront retenues pour la pertinence de leur réponse, la cohérence de leur démarche et la qualité de leur production passée.

Art.3 Thème imposé

Le thème de cette année : "Frontières"

"Un intervalle variable, fin ou fluctuant, d'un lieu particulier à la ligne invisible, une limite qui sépare et joint à la fois deux territoires.

Elle est comme notre peau pour le système immunitaire : non seulement cet organe fait notre identité sociale, mais c'est aussi le lieu d'échange et de protection des agressions extérieures et de veilles intérieures.

Comment ont-elles été "tracées" et comment évoluent-elles ? C'est une séparation souvent déterminée par des situations géographiques naturelles dépendante des étendues d'eau, des reliefs, des éléments météorologiques extrêmes... Son existence humaine est

signifiée physiquement au sol, en élévation et surveillée par la présence de contrôle en fonction de la législation du pays. Son origine vient de "front" qui désigne la zone de rapports de force et de conflits armés : des exemples historiques sont emblématiques comme le "Mur de Berlin" et la "Grande Muraille de Chine". Sous toutes ses formes, la frontière donne matérialité à une inscription spatiale des relations entre Etats. Elle ressemble à un filtre plus ou moins franchissable où se localise des enjeux d'échanges. Protectrice entre les pays de l'Espace Schengen, c'est un espace politique et juridique avec la libre circulation des personnes et des biens ; militarisée entre les deux Corées, elle est très contrôlée et difficilement franchissable ; contrainte sur le fleuve "Rio Grande", c'est une limite naturelle entre le Mexique et les États-Unis...

La frontière est un sujet brûlant dans notre actualité européenne : les flux migratoires des réfugiés syriens et des migrants économiques... la sortie programmée du Royaume-Uni du périmètre de l'Union Européenne... cette notion est forte dans les concepts idéologiques du "territoire" et de "l'identité". Sommes-nous à la veille d'une nouvelle ère ?

Outre les frontières étatiques, ce terme peut être utilisé pour exprimer une séparation entre des groupes culturels (linguistique) et culturels (religieuse). Est-ce cette "distance" qui crée l'incompréhension et l'intolérance à l'égard de l'Autre ? Avons-nous peur de nous perdre avec l'Autre, de ne plus nous reconnaître, voire de nous confondre ?

Frontière : barrière, obstacle, rejet et perte ou échange, lien, enrichissement et protection ?"

Art.4 Conditions de participation

Peuvent déposer un dossier de candidature tous les plasticiens résidant sur le territoire du Grand Sud-Est (Corse, PACA, Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté) sans considération d'âge. L'inscription au concours n'est pas subordonnée

à des frais d'inscription.

Art.5 Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- Demande de participation** remplie et signée (à trouver sur www.ville-lagarde.fr).
- 3 œuvres minimum** (max. 10) dessins, croquis, photos, reproductions de votre projet seront bienvenus si les œuvres ne sont pas encore réalisés.
- Note d'intention** relative à la thématique afin d'éclairer le jury sur votre réponse plastique. Une page maximum ; elle sera également utilisée dans l'exposition pour éclairer les visiteurs.
- CV artistique** : formations, expositions, site internet...
- Démarche artistique personnelle.**
- 10 reproductions d'œuvres récentes.**

Prévoir textes et photos sur papier + clé USB en jpg 300 dpi 100x150mm minimum.

Deadline par voie postale au service culturel : jeudi 1^{er} décembre

Art.6 Acceptation du règlement

La participation au concours implique la complète acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement à la reproduction graphique et photographique des œuvres choisies, dans toutes publications à caractère documentaire ou promotionnel de la manifestation et des artistes.

Art.7 Frais et assurance

Les frais de production des œuvres et l'emballage sont à la charge de l'artiste. Les frais de transport des œuvres et les frais de séjour des artistes ne sont pas pris en charge par les organisateurs. Pendant toute la durée de l'exposition, les œuvres seront assurées par la ville de La Garde pour des valeurs qui ne pourront être surestimées.

Art.8 Modalités d'exposition

L'accrochage des œuvres est réalisé par le service culturel. Toutefois, la présence de l'artiste pendant cette période est sollicitée si montage particulier. Le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition reviennent au commissaire artistique. Il ne peut être contesté par l'artiste. Le commissaire artistique se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne serait pas en conformité avec le projet sélectionné. Toute œuvre exposée devra rester en place pendant toute la durée de la manifestation, elle ne pourra être remplacée, et devra fonctionner tous les jours de 15h à 19h (notamment vidéo).

L'exposition des sélectionnés aura lieu dans la salle du complexe Gérard Philippe.

Dépôt des œuvres > 20 février 9h à 18h

Accrochage > 20 au 23 février

Vernissage > 24 février 18h30

Exposition > 25 février au 5 mars

Colloque > samedi 4 mars 16h

Décrochage > 6 mars 9h à 12h

Art.9 Prix Thèm'Art

La réunion de présélection des plasticiens aura lieu courant décembre 2016.

La sélection est annoncée aux candidats par mail à compter du lundi 19 décembre.

Le jury est composé de plusieurs personnalités représentatives et qualifiées des institutions publiques et privées. Il se réunira le jour du vernissage pour la délibération du Prix Thèm'Art. L'annonce du lauréat aura lieu à l'occasion du vernissage le vendredi 24 février.

Le Prix Thèm'Art est récompensé par une dotation de 1 500 € et une exposition personnelle à la GalerieG l'année d'après.

**www.facebook.com/GalerieG
Service Culturel 04 94 08 99 19
lagalerieg@ville-lagarde.fr
Hôtel de ville BP 121,
83957 La Garde cedex**

DEMANDE DE PARTICIPATION
THEM'ART #5
« Frontières »

Nom

Prénom

Adresse

CP..... Ville

N° Tél portable.....

E-mail

Site

Liste des œuvres* :)

Titres	Techniques/mode d'exposition (électricité, éclairage, espace)	Dimensions/poids	Date	Prix Vente	Prix Assurance

* minimum 3 maximum 10

Je soussigné(e).....
 Résident(e) à.....
 Déclare, sous mon entière responsabilité pour tous effets légaux nécessaires, être
 l'auteur des œuvres présentées dont je suis le seul propriétaire des droits de
 reproduction.
 Date et Lieu : Prénom Nom, Signature :